



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Prix Marcel-Tassé 2019

La ChAD et la Coalition collaborent pour le 20^e anniversaire

Montréal, le 27 septembre 2018 – L'édition 2019 des prix Marcel-Tassé est officiellement lancée. Cette année marque le 20^e anniversaire de ce prestigieux prix ayant pour but d'encourager et d'honorer la relève en assurance de dommages.

Pour souligner cet anniversaire, la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) est fière d'annoncer une nouvelle collaboration avec la Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages (Coalition). « Cet organisme rassembleur qui valorise les carrières et l'image des professionnels en assurance de dommages s'avère un partenaire naturel pour souligner le dynamisme et l'excellence de la relève », a souligné M^e Jannick Desforges, présidente-directrice générale par intérim de la ChAD.

« La Coalition déploie ses actions depuis 2002 pour que davantage de candidats choisissent de faire carrière en assurance de dommages. La Coalition est heureuse de collaborer avec la ChAD dans le cadre de ce prix afin d'encourager la relève, si importante pour le succès et l'avenir de l'industrie, et de reconnaître celle qui se démarque! » a déclaré M. Robert LaGarde, président et chef de la direction de la Coalition.

Deux prix, deux bourses, deux lauréats

Créé en 1999, le prix Marcel-Tassé a d'abord été réservé aux finissants d'un DEC ou d'une AEC spécialisés en assurance de dommages. En 2016, il s'est doté d'un nouveau volet général afin d'honorer également la nombreuse relève issue des parcours collégiaux ou universitaires non spécialisés.

Depuis 20 ans, la ChAD a donc décerné les prix Marcel-Tassé à 8 agents, 13 courtiers et 1 expert en sinistre.

En mars prochain, la ChAD et la Coalition remettront conjointement les prix, assortis d'une bourse de 2 000 \$, à deux lauréats de la relève qui se seront démarqués par leur implication et leur dynamisme au sein de l'industrie.

Les personnes désirant participer à l'un ou l'autre de ces prix peuvent d'ores et déjà soumettre leur candidature. Pour en savoir plus, rendez-vous à chad.ca/prix.

À propos de la ChAD

La Chambre de l'assurance de dommages a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'assurance de dommages et d'expertise en règlement de sinistres. Elle veille à la formation continue obligatoire de plus de 15 000 agents et courtiers en assurance de dommages, ainsi que d'experts en sinistre. Elle encadre de façon préventive et discipline la pratique professionnelle des individus œuvrant dans ces domaines.

À propos de la Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages

La Coalition a pour mission d'intéresser davantage de candidats aux carrières offertes dans l'industrie de l'assurance de dommages et de valoriser l'image des professionnels qui y œuvrent. Elle a vu le jour en janvier 2002 grâce à la mobilisation de l'ensemble de l'industrie.

— 30 —

Renseignements pour les médias :

Lisane Blanchard
Chambre de l'assurance de dommages
514-842-2591 poste 704 | lblanchard@chad.qc.ca